

BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-70-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES Energie et Services, 8 Route de Sottevast, ZA d'Armanville 50700 VALOGNES, pour des travaux de terrassement et de branchement électrique pour ENEDIS, au 18 Rue des Fours 50760 BARFLEUR ;

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Rue des Fours,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, la circulation et le stationnement seront interdits entre le 28 septembre 2026 et le 02 octobre 2026 inclus, Rue des Fours :

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'entreprise et par les services municipaux.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie de St Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 25 septembre 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN

